



**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AVIS PUBLIC**

PRENEZ AVIS qu'une demande de dérogation mineure (numéro 2024-05-0003), a été déposée par les propriétaires du 10 rue Chauvette. La demande vise à permettre l'installation d'une remise dans la cour avant de la propriété (lot 5 075 990), en contravention avec l'article 6.1 du Règlement de zonage 2012-URB-02 qui autorise les bâtiments accessoires isolés en cours latérale et arrière seulement.

Toute personne s'opposant à la dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 10 juin 2024.

DONNÉ A STANSTEAD, ce 24 mai 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Ménard".

Hughes Ménard, directeur général